



RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES

Ouagadougou , 18 – 19 décembre 2006

MEMORANDUM

Programme d'**I**nitiatives **T**ransfrontalières

INTRODUCTION

1. La présente communication fait suite au mémorandum sur Le concept de « pays-frontière » présentée devant les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO en janvier 2005 à Accra et au mémorandum sur le bilan et les perspective du Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T.), présenté devant la même assemblée en janvier 2006 à Niamey. L'objectif est de présenter aux États membres les progrès accomplis dans le domaine de la coopération transfrontalière et de proposer de nouvelles perspectives. Le présent mémorandum est organisé en trois parties :

- Un rappel sur la définition de la coopération transfrontalière.
- Un point sur les acquis du P.I.T.
- Les perspectives.

I. QU'EST-CE QUE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ?

2. La coopération transfrontalière est une démarche d'initiatives locales par laquelle des actions sont formulées et mises en œuvre par les acteurs locaux privés et publics de deux ou plusieurs pays vivant dans des espaces transfrontaliers. Cette démarche doit reposer sur l'accord et l'accompagnement des gouvernements des pays concernés dans le double objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des zones frontalières souvent marginalisées et de construire concrètement la coopération régionale.

3. La coopération transfrontalière n'est pas un domaine du développement mais un outil. Toute institution qui souhaite l'appuyer ne devrait donc pas mettre en place un programme de coopération transfrontalière qui aurait la même nature qu'un programme « agriculture » ou « santé ». Elle devrait mettre en place un programme dont le mécanisme permettrait de promouvoir la coopération transfrontalière dans les domaines de l'agriculture et de la santé et de tout autre domaine du développement.

4. La coopération transfrontalière est au cœur des dossiers les plus brûlants : paix et sécurité migration, sécurité alimentaire, santé. Dans le domaine de la sécurité, les zones frontalières ne sont pas les lieux où naissent les conflits mais leurs conséquences s'y cristallisent (camps de réfugiés, trafics,...). Dans le domaine des migrations régionales, l'enjeu majeur est d'aménager les zones de peuplement et de développement de demain afin de limiter les tensions dans les zones d'immigration d'aujourd'hui. Or, un grand nombre de zones à très fort potentiel de développement sont des zones transfrontalières. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'exemple récent de la crise alimentaire au Niger a montré que l'accès à la nourriture dans la frange sahéenne de l'Afrique dépend désormais du marché régional et plus particulièrement des échanges transfrontaliers. Dans le domaine de la santé, les frontières constituent encore un obstacle à la lutte contre la propagation des épidémies ; les centres de santé ne sont pas en état de communiquer entre eux et de travailler ensemble.

II. OÙ EN EST LE PROGRAMME D'INITIATIVE TRANSFRONTALIÈRES DE LA CEDEAO ?

5. En 2000, le Gouvernement du Mali a adopté une nouvelle politique de gestion des frontières conforme au nouvel élan démocratique que connaissait le pays. Puis a suivi un long travail de sensibilisation à l'intérieur du pays et de nombreux contacts avec les gouvernements des pays voisins. Sur ces bases, le Mali a organisé un séminaire au niveau sous-régional sur le concept de «pays-frontières» avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ce séminaire s'est tenu à Sikasso du 4 au 7 mars 2002 sous la présidence du Président de la République, son Excellence M. Alpha Oumar KONARE.

6. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a ensuite organisé à Accra (Ghana) en mai 2002, une réunion spéciale co-présidée par le Président M. Alpha Oumar KONARE du Mali et le Président M. John KUFUOR du Ghana. Cette réunion a servi de plate-forme au cours de laquelle le concept de «pays-frontières » a été présenté plus largement à l'Afrique de l'Ouest et à la communauté internationale.

7. En 2003, sous l'impulsion du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, du gouvernement du Mali et de l'ONG ENDA-Diapol, l'initiative *Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest (West African Borders and Integration)* était lancée. L'objectif de WABI est de favoriser la mise en oeuvre de programmes d'appui à la coopération transfrontalière et d'opérations pilotes sur le terrain. Les années 2003 et 2004 ont été consacrées à travailler sur le terrain pour mettre en évidence les initiatives locales et la volonté des populations de mettre en oeuvre des actions de coopération transfrontalière.

8. Fin 2004, la CEDEAO accueillait un atelier WABI, annonçait le lancement de son Programme d'Initiatives Transfrontalières (P.I.T) et demandait au Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest d'en accompagner les premiers pas. L'UEMOA annonçait également l'intégration de la coopération transfrontalière dans sa stratégie d'intégration régionale de même que le CILSS.

9. En 2005, deux opérations pilotes du P.I.T étaient définies par des ateliers d'acteurs locaux dans des zones transfrontalières de la région grâce notamment à l'appui du PDM¹, de l'UNOWA² et du PNUD³, de la Coopération canadienne et de la coopération autrichienne.

10. La première de ces opérations pilotes porte sur la zone de Sikasso – Bobo Dioulasso entre le Mali et le Burkina. Depuis lors par exemple, des radios communautaires des deux côtés de la frontière ont été mises en réseau et ont produit des résultats concrets en matière de lutte contre les trafics et le banditisme. Depuis cette réunion également, les ambulances circulent librement à travers la frontière, un programme d'aménagement commun d'un cours d'eau est à l'étude, un annuaire des services de santé, d'agriculture, d'élevage permet d'améliorer les services aux populations.

11. La seconde opération pilote porte sur la zone dite de Ségambie méridionale. Dans cette zone également, les radios communautaires ont créé un réseau transfrontalier qui améliore sensiblement les actions au jour le jour de médiations entre les différentes communautés. Un annuaire transfrontalier est en cours de finalisation ; les apiculteurs ont créé un réseau transfrontalier pour améliorer la qualité de leur production et optimiser sa commercialisation.

¹ Partenariat pour le Développement Municipal en Afrique de l'Ouest et du Centre

² United Nation Bureau for West Africa

³ Programme des Nations Unies pour le Développement

12. Parallèlement à la naissance de ces initiatives de terrain, la CEDEAO a élaboré un projet de convention juridique régionale avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ce projet a été soumis en novembre 2006 à une réunion des experts des États membres de la CEDEAO qui l'ont amendé et validé.

13. En 2006, deux nouveaux processus pilotes de coopération transfrontalière ont été lancés. Le premier est situé dans le bassin du Karakoro entre le Mali et la Mauritanie ; il est piloté par l'ONG GRDR⁴ et financièrement appuyé par l'Union Européenne, le CCFD⁵ et le CSAO. Le second, centré sur la problématique de la sécurité alimentaire, porte sur la zone Kano – Katsina – Maradi entre le Niger et le Nigeria. Une analyse conjointe des enjeux transfrontaliers de la sécurité alimentaire dans cette zone a été menée par sept institutions⁶ avec les acteurs locaux et fera l'objet d'une réunion transfrontalière début 2007 dans le but de mettre en place des mécanismes locaux de prévention des crises alimentaires.

14. Sur la base de ces acquis, la CEDEAO vient de mettre en place une *Task force* interne dans le but de reformuler une partie de ses grands programmes opérationnels (facilitation des transports, santé, postes frontaliers juxtaposés, aménagement des zones libérées de l'Onchocercose...) autour du concept de coopération transfrontalière.

15. Enfin, le président de la Commission de l'Union Africaine, Son excellence Alpha Oumar a exprimé le souhait de s'appuyer sur l'expérience ouest africaine pour développer la coopération transfrontalière au niveau de l'Afrique toute entière. Un comité de pilotage et un groupe de travail comprenant des experts ouest africains et eu CSAO ont été désignés.

III. LES PERSPECTIVES

16. Ces avancées confirment la pertinence de l'approche transfrontalière dans les domaines du maintien de la paix, de la sécurité alimentaire, du développement économique et de la coopération culturelle. Elles permettent également de mesurer le chemin restant à parcourir et de cerner les contraintes, notamment en ce qui concerne les outils de financement et d'encadrement juridique de la coopération transfrontalière. L'objectif est désormais de passer à la vitesse supérieure.

17. L'horizon de la CEDEAO et du CSAO est clair : il s'agit désormais de développer à grande échelle de la Coopération Transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de travailler à court terme autour des axes suivants :

- La poursuite et le développement des opérations pilotes dans le cadre du P.I.T
- Une étude de diagnostic des frontières ouest africaines (tracé, bornage, problèmes juridiques)
- Une étude de faisabilités sur la création d'un fond régional de financement de la coopération transfrontalière ;
- Une réflexion opérationnelle sur les instruments juridiques de la coopération transfrontalière.
- La formulation, avec plusieurs régions frontalière européennes de projets d'appui à des initiatives transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

⁴ Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural.

⁵ Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

⁶ CILSS, CSAO, PAM, FAO, FEWS Net, OCHA, UNICEF.

- L'organisation de la première conférence Afrique – Europe sur la coopération transfrontalière programmée en juin 2007 à Accra.

Il ne s'agit donc pas simplement d'organiser une conférence mais de faire de cette conférence une étape significative de la construction du substrat politique et de la mise en œuvre d'outils financiers et juridique de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Les analyses techniques, les études de faisabilités, un important travail de lobbying, permettront de mettre sur la table des projets de décisions, des propositions d'action validées et des engagements.

La Conférence sera co organisée par le CSAO, la CEDEAO et l'association des Régions Frontalières Européennes ; elle sera placée sous l'égide de l'Union Africaine.

18. La condition de cette grande ambition est la mobilisation de financements importants. Les travaux préparatoires et l'organisation de la conférence Afrique-Europe nécessitent un budget de 600 000 €. Cet investissement nous semble justifié au regard des résultats escomptés. La Commission de la CEDEAO engagera des discussions avec ses partenaires à ce sujet. Plus globalement, la Commission souhaite mettre en place dès 2007, un véritable programme d'appui à la mise en œuvre du P.I.T afin de le doter des moyens financiers et humains qu'il mérite.

19. La Commission de la CEDEAO est convaincue que la coopération transfrontalière est une réponse, concrète à la nécessité de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Elle est convaincue que la gestion des migrations régionales, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la nécessité de la stabilité et du bon voisinage, la nécessité de la libre circulation, trouveront des réponses opérationnelles dans la multiplication de projets de coopération transfrontalière d'initiative locale.

20. Ce troisième mémorandum témoigne des efforts importants qui ont été consentis depuis janvier 2005. En deux ans, des progrès significatifs ont été enregistrés. Beaucoup d'États Membres de la CEDEAO se sont engagés et ont appuyés des opérations pilotes.

21. Une impulsion forte de l'ensemble des États Membres, un mandat clair autour des perspectives énoncées dans le présent mémorandum, devrait permettre à la Nouvelle Commission de fêter sa naissance par le développement de la coopération régionale populaire, en d'autres termes la coopération transfrontalière.